Amendement N° 177

Région île de France

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

> *Le Conseil régional d'Ile-de-France affirme sa disponibilité pour se servir du levier de l'emprunt pour investir de manière massive dans des politiques publiques d'importance (lycées, transports, logement, environnement...)* »

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs

UNE REGION MOBILISANT L'EMPRUNT POUR INVESTIR AUJOURD'HUI ET POUR LES GENERATIONS FUTURES

Le groupe Front de gauche considère que le recours à l'emprunt pour une collectivité telle que la Région Ile-de-France est un levier de ressources utile et indispensable. Il permet d'agir pour améliorer les conditions de vie du plus grand nombre tout en rompant avec les logiques de destruction environnementale.

Mobiliser pleinement le levier de l'emprunt favoriserait la mise en œuvre des projets de grande envergure en construisant nombre de lycées publics sans avoir recours au montage dangereux et financièrement très périlleux des partenariats publics privés, nombre de logements sociaux de haute qualité environnementale répondant aux besoins des habitant-e-s tout en développant de manière massive les transports publics en commun et les circulations douces.

Dans la mesure où la dépense publique génère de la richesse collective supplémentaire, elle permet la mise en œuvre d'une volonté politique de redistribution pour réduire les inégalités et créer des emplois. Le recours maximal à l'emprunt doit donc être envisagé par notre collectivité. Même en tenant compte de Loi de Programmation des Finances Publiques Locales, cela laisse une véritable marge de manœuvre à notre Région. Les taux d'emprunt demeurent aujourd'hui très bas, une hausse progressive est annoncée, c'est donc bien le moment de mobiliser ce levier de ressources.

Plutôt que de mener bataille pour la réduction de la dépense publique, il revient à notre collectivité de défendre la part légitime de la dette. Le recours à l'emprunt ne peut donc pas être perçu comme un seul passif pesant sur les générations futures ; ce serait nier l'actif répondant aux besoins immédiats et améliorant les conditions de vie de toutes et tous et donc aussi des générations futures. Ces recours à l'emprunt augmentent certes une partie de la dette mais c'est la part dite « légitime » de la dette, celle qui répond à l'intérêt général, au renforcement des politiques publiques pour les plus nombreux·se·s.

La crise sociale et environnementale est telle que décider de se passer pleinement de ce levier est insensé.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 178

Région ile de France

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« Le Conseil régional mandate la Présidente pour organiser durant le premier semestre 2019 des États Généraux franciliens de la fiscalité locale. »

Exposé des motifs

AGIR ET S'ENGAGER POUR LA JUSTICE FISCALE :
ORGANISER DES ETATS GENERAUX DE LA FISCALITE LOCALE

La refonte globale de la fiscalité locale est annoncée par l'exécutif national depuis 2017. En attendant, année après année, les lois de programmation des finances publiques corsètent, les budgets des collectivités locales. Les recettes des collectivités sont incertaines et aléatoires sur un temps moyen voire court. Les dépenses des collectivités sont chaque année un véritable exercice d'équilibriste notamment pour les collectivités qui ne veulent pas en rabattre sur la présence de services publics locaux rendus à la population.

L'exigence de justice sociale qui monte dans notre pays n'est pas un refus de l'impôt mais une revendication que l'imposition soit juste, progressive et que ses recettes soient utilisées pour l'intérêt général.

La mobilisation d'une partie des Français·e·s soutenue par une majorité des citoyen·ne·s pose la question du consentement à l'impôt qui n'est possible que si la fiscalité est juste, transparente. Alors que la crise sociale et la crise politique montent d'un cran, la région Ile-de-France doit permettre à ses habitantes, à ses habitants, aux corps intermédiaires de participer à une nécessaire remise à plat et à une indispensable réforme fiscale.

La Région doit y prendre toute sa place et organiser des États généraux de la fiscalité locale avec l'ensemble des collectivités franciliennes mais aussi avec les Franciliens parce qu'ils sont usagers et contribuables.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 179

Région île de France

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

> « *Le Conseil régional d'Île-de-France mandate la Présidente pour demander à l'Etat une réévaluation de la dotation régionale d'équipement scolaire afin que l'explosion démographique et la hausse de l'inflation soient prises en compte dans les calculs de la DRES qui n'a pas évolué depuis 2008.* »

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs

EXIGER DE L'ETAT LA HAUSSE DE LA DOTATION REGIONALE D'EQUIPEMENT SCOLAIRE

-

Le groupe Front de gauche, conscient de la nécessité de rénover mais aussi de construire de nouveaux lycées en Ile-de-France, souhaite que la Région agisse pour des ressources à la hauteur des besoins. La dotation régionale d'équipement scolaire, qui est versée par l'État, est affectée à la reconstruction, aux grosses réparations, à l'équipement, à l'extension et à la construction des lycées.

Son montant est figé depuis 2008, décision prise par le gouvernement Fillon, alors que croissance démographique est importante dans la population lycéenne de notre région.

Lors de la discussion budgétaire pour 2018 la Présidente a été mandatée, à l'initiative du groupe Front de gauche, pour interpeller l'État à propos du gel de cette dotation d'équipement scolaire. Un courrier a été envoyé et est resté sans réponse depuis près de deux ans… Il est plus que temps d'agir différemment et d'exiger une hausse de la DRES et une indexation de son calcul sur les effectifs lycéens prévisionnels afin que notre collectivité soit en capacité d'offrir de bonnes conditions d'études à tous les lycéens et toutes les lycéennes francilien·ne·s.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 180

Région île de France

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Amendement

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« Le Conseil régional interpelle l'État pour que soit mise en place, sur le territoire francilien, une taxe dissuasive, calculée au poids, sur les véhicules de particuliers de type "Sport Utility Vehicle" (SUV).
Le produit de cette taxe sera affecté au développement et à la sécurisation des équipements cyclables en Ile-de-France. »

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs

POUR LA CRÉATION D'UNE TAXE DISSUASIVE SUR LES SUV DONT LE PRODUIT SERA AFFECTÉE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS CYCLABLES

Les SUV sont devenus, depuis 2007, un des premiers types de véhicules vendus en France. À Paris et à Lyon notamment, ils représentent la moitié des voitures immatriculées depuis début 2019.
L'engouement pour ces véhicules a cependant un impact environnemental très néfaste selon l'Agence internationale de l'énergie, qui alerte sur la surconsommation qu'ils génèrent : ces dix dernières années, les SUV ont été la deuxième source de croissance des émissions de CO2, et si leur nombre continue de croitre de la même manière ces prochaines années, ils ajouteront selon l'Agence deux millions de barils de pétrole chaque jour à la demande mondiale en 2040, effaçant ainsi l'apport de 150 millions de voitures électriques.
Dans de nombreuses métropoles européennes, des mesures sont à présent étudiées pour limiter voire interdire la circulation de ces véhicules extrêmement polluants, mais aussi dangereux en termes de sécurité routière (au Royaume-Uni une étude de 2019 a montré que ces véhicules lourds tuent deux fois plus de piétons que les autres).
Actuellement, Londres, Berlin, Bruxelles, mais aussi Paris, envisagent l'interdiction et/ou la mise en place d'une taxe dissuasive sur les SUV.
En Ile-de-France, ces mesures de bon sens sanitaire et environnemental, pour être efficaces, doivent pouvoir s'appliquer à l'échelle du territoire régional. Le produit de cette taxe sera affecté au développement et à la sécurisation des équipements cyclables en Ile-de-France et notamment du RER Vélo. La Région doit donc dès à présent mobiliser l'État en ce sens. Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 181

Région île de France

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Amendement

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« *Le Conseil régional d'Île-de-France affirme sa volonté de disposer de ressources nouvelles pour répondre aux besoins des Franciliennes et des Franciliens, pour répondre à la pénurie de logements et pour rééquilibrer le développement économique vers l'est francilien et la grande couronne. La Présidente du Conseil Régional est mandatée pour interpeller le gouvernement pour que soient intégrées au projet de loi de finances rectificatif 2020, les dispositions législatives suivantes* :

- *Une profonde modification du zonage et des taux de la redevance pour création de bureaux (RCB) afin d'en faire un outil plus volontariste en faveur du développement de l'activité à l'est, au nord et au sud de l'Ile-de-France, et en grande couronne, et afin d'arrêter la concentration de l'immobilier tertiaire toujours plus au centre et à l'ouest de la Région ;*
- *La suppression de l'exonération de la redevance pour les opérations de renouvellement de bureaux, notamment afin d'encourager la transformation de bureaux en logements dans les zones à très forte dominante emploi et ainsi optimiser le produit de cette recette régionale ;*
- *La multiplication par quatre de la taxe sur les logements vacants (passage de 12,5% à 50% de la VLC la première année et de 25% à 100% de la VLC la deuxième année) afin de mobiliser les dizaines de milliers de logements vacants de longue date en Ile-de-France ;*
- *La création d'une taxe additionnelle à la taxe foncière pour les territoires en déficit de logements sociaux afin d'abonder l'aide aux maires bâtisseurs et permettre aux collectivités de financer les équipements publics accompagnant la construction de logements et lever le principal frein à une relance durable de la construction de logements en Ile-de-France ;*
- *L'augmentation de 50 000 euros à 250 000 euros du montant de l'amende à acquitter par les propriétaires louant leurs logements comme meublés touristiques de façon illégale ;*

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs

POUR L'URGENCE SOCIALE :
DES RESSOURCES NOUVELLES POUR REPONDRE A LA CRISE DU LOGEMENT EN ILE-DE-FRANCE

Face à la crise de l'accès des Francilien.ne.s au logement, le groupe Front de gauche entend proposer des leviers à même de mobiliser de nouvelles recettes nécessaires pour une politique publique régionale du logement d'envergure et solidaire.
La tendance de retrait du soutien régional à la construction de logements initiée par l'exécutif et visible dans la sous-consommation d'un budget en baisse aggravera, à très court terme, la crise du logement en Ile-de-France. Aucune raison avancée ne tient quand l'urgence est là avec plus de 620 000 demandeurs de logement social, 70% des Francilien-ne-s éligibles, 1 million de mal-logés, des budgets familiaux plombés par le coût du logement… La Région doit prendre toute sa place pour faire du logement un droit effectif pour tou-te-s. Avec ces nouvelles recettes, la Région pourra ainsi répondre aux besoins des populations, devenir réellement une collectivité d'investissement public massif et créatrice d'emplois.

Les différents outils fiscaux spécifiques à l'Ile-de-France ne permettent pas d'apporter les financements nécessaires pour atteindre les grands objectifs définis par le Schéma Directeur d'Ile-de-France en particulier la construction de 70 000 logements par an, la mobilisation des logements peu ou pas utilisés, et le rééquilibrage habitat-emploi est-ouest. Il est indispensable de les réformer en profondeur à court terme, et cela passe par des modifications législatives. Ce débat doit être porté par l'Ile-de-France dans le cadre de la refonte globale de la fiscalité locale et notamment à travers une nécessaire révision du SDRIF.

Au vu de la reconcentration massive de l'emploi tertiaire au centre et à l'ouest de l'agglomération et au phénomène tout aussi massif d'obsolescence du parc de bureaux en grande couronne, il est également indispensable de réformer la redevance pour création de bureaux, afin d'orienter la construction de bureaux neufs et les opérations de réhabilitation de bureaux obsolètes en grande couronne et dans l'est francilien.

Les crédits inscrits au contrat de plan Etat-Région 2015-2020 dans le cadre du volet territorial étant très réduits, nous considérons par ailleurs qu'il est indispensable de créer un outil fiscal spécifique, via la création d'une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les territoires en déficit de logement social. Cette aide à un niveau conséquent est indispensable pour que les collectivités puissent financer les équipements publics accompagnant les programmes de construction de logements neufs.

La mobilisation des logements vacants, très peu utilisés (résidences secondaires) ou loués en tant que meublés touristiques de façon illégale doit également être mise en œuvre via une réforme de la taxe sur les logements vacants et une augmentation conséquente et dissuasive des amendes à acquitter pour non-respect de la législation sur la location de meublés touristiques qui est un phénomène qui prend des proportions importantes dans certains secteurs de notre Région.

C'est le sens de cet amendement.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 182

Région ileDeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Amendement

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« *Le Conseil régional mandate la Présidente pour interpeller l'État afin qu'il respecte ses engagements financiers concernant le volet Transports du CPER 2015-2020 et qu'elle propose des recettes annuelles supplémentaires comprises à hauteur de 200 M€ par an.* »

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs

DES NOUVELLES RECETTES POUR QUE L'ETAT TIENNE SES ENGAGEMENTS CPER POUR LE TRANSPORT EN ILE-DE-FRANCE

La ponction de 75 millions d'euros sur les budgets des départements franciliens par l'État pour financer la Société du Grand Paris à hauteur de 25M€, et pour compenser la défaillance de l'État dans sa part de financement du volet transport du CPER à hauteur de 50M€ est inacceptable. D'autant que le défaut de financement de l'État pour les projets de transports franciliens se systématise, et que chaque année le bouclage financier n'est pas possible. Les besoins de financements d'État du CPER sont estimés à 400 millions d'euros en 2020 et 450 millions en 2021, et la LOM prévoit seulement 200 millions par an.
C'est donc un delta de 200M€ annuels manquants qui peut retarder ou mettre en péril des projets attendus par les Franciliens.
A l'instar de recettes qui ont été dégagées pour assurer la pérennité du financement du Grand Paris Express, il faut consolider les financements de la partie État du CPER pour les transports du quotidien en Ile-de-France. Cinq ressources potentielles peuvent être activées pour dégager aux alentours de 200M€ :

- L'élargissement de la taxe sur les bureaux (TSB) aux agences bancaires et immobilières permettrait de dégager 25 M€ par an ;
- La mise en place d'une taxe de séjour augmentée pour les palaces, hôtels 5 étoiles et les locations saisonnières de type Airbnb (modulée de 20€ à 3€ la nuitée) permettrait de dégager plus de 40 M€ par an et serait accueillie positivement par l'hôtellerie traditionnelle ;
- L'augmentation de 10 € de la taxe sur les surfaces de stationnement (TASS) ciblée sur les centres commerciaux et les hypermarchés permettrait de dégager une recette de 50 M€ par an et irait dans le sens d'un soutien aux commerces de proximité ;
- La création d'une taxe additionnelle de 1% sur les droits de mutation (DMTO) sur les biens vendus plus d'1 M€ permettrait de dégager 70 M€ par an.

Des solutions fiscales existent donc afin de dégager immédiatement 100M€, puis à terme 200M€ pour le volet transport du CPER afin que l'État tienne ses engagements, et que les projets de transports du quotidien pour les Franciliens voient le jour. C'est le sens du mandat qui devrait être donné par le Conseil régional à la Présidente de région.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 184

Région île de France

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Amendement

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« Le Conseil régional d'Île-de-France affirme sa volonté de mettre en œuvre de façon progressive la gratuité des transports en commun franciliens, afin de donner un sens concret au droit à la mobilité pour tou.te.s, et de répondre aux enjeux de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il entend, à cette fin, instaurer d'ici 2021 la gratuité pour tous les jeunes de moins de 18 ans.

Il engagera par conséquent, dès 2020, un travail de concertation avec l'État pour disposer de ressources nouvelles à même de financer cette mesure. »

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs

DES RESSOURCES NOUVELLES POUR LA GRATUITE DES TRANSPORTS DES MOINS DE 18 ANS

La question de la gratuité des transports en commun est aujourd'hui posée sur de nombreux territoires. Il est devenu impératif d'élargir l'usage des transports collectifs et réduire la circulation automobile.
Cela répond à un enjeu climatique, qui implique de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cela répond à un enjeu sanitaire, qui implique de stopper les émissions de particules liées aux à la circulation automobile. Cela répond à un enjeu social, et à celui de l'extension du droit à la mobilité pour toutes et tous. Il faut d'autant plus défendre ce droit que les services publics sont affectés par les logiques de privatisations et de marchandisation, qui restreignent l'accès des citoyens à ces biens communs.

Ces derniers sont aujourd'hui mobilisés pour réclamer avec force davantage de pouvoir d'achat, de justice sociale, mais aussi un meilleur accès aux services publics.
Il faut donc imposer d'autres logiques, et la gratuité peut y contribuer.
Les expériences de gratuité des transports dans plusieurs grandes villes se multiplient et donnent des résultats positifs. La ville de Paris a mis récemment cette question en débat.

De son côté, dès 2004, la Région Ile-de-France a commencé à mettre en place des dispositifs de gratuité pour les plus démunis. Il faut poursuivre dans cette direction. Il est d'abord urgent de financer les rénovations et le développement du réseau régional, mais ces investissements n'auront de sens que s'ils sont réellement profitables à tous les Francilien.ne.s.
La Région doit donc avancer progressivement, avec l'implication de l'État, vers cet horizon. Elle doit, à l'horizon 2021, initier avec l'appui de ce dernier ce processus par une première mesure de mise en gratuité des transports franciliens, pour tous les jeunes de moins de 18 ans.
Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 186

Région île de France

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« Le Conseil régional mandate la Présidente à proposer une délibération qui interdit à notre collectivité de recourir à l'emprunt auprès de banques ou de filiales qui :

- *sont présentes dans des paradis fiscaux ;*
- *financent les énergies fossiles ou les activités engrangeant de fortes émissions de gaz à effet de serre (pétrole, schiste, charbon…). »*

Exposé des motifs

RECOURIR A L'EMPRUNT AUPRES DES SEULES BANQUES ABSENTES DES PARADIS FISCAUX ET NE FAVORISANT PAS L'AUGMENTATION DE L'EMPREINTE CARBONE

L'accélération de la financiarisation de l'économie est visible, à intervalles réguliers, avec des scandales tel que l'affaire des *Paradise Papers* qui portent à la connaissance de l'opinion publique l'ampleur d'un vol organisé à l'échelle industrielle qui prive les États de centaines de milliards d'euros.

La Région Ile-de-France, qui souhaite devenir la première place financière européenne, doit se montrer exemplaire dans la lutte contre l'évasion fiscale. Elle doit ainsi s'engager à ne recourir à l'emprunt qu'auprès des seules banques ou filiales qui ne sont pas présentes dans des paradis fiscaux.

Par ailleurs, si l'exécutif francilien s'enorgueillit de sa stratégie de financements verts et responsables, communément appelés les *Green bounds*, il doit maintenant passer à la vitesse supérieure et s'engager rapidement dans un recours systématique aux seules banques excluant le financement d'activités à une empreinte carbone colossale.

Comme le révèle le rapport des Amis de la Terre France et d'Oxfam France du 28 novembre dernier, *« l'empreinte carbone des banques françaises représente au total 4,5 fois les émissions de gaz à effet de serre de la France entière. À elles seules, BNP Paribas, Crédit Agricole et Société Générale émettent chacune plus que le territoire français, compromettant l'objectif de contenir le réchauffement global sous la barre de 1,5 °C. »*

La Région Île-de-France doit immédiatement mettre fin aux contrats qui la lient à ces banques et s'engager dans une stratégie réellement vertueuse financièrement.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 188

Région île de France

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Amendement

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« Le Conseil régional mandate la Présidente afin d'engager des discussions avec l'État afin de mettre en place une expérimentation de la taxe kilométrique poids lourds en Ile-de-France. »

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs

POUR L'URGENCE ENVIRONNEMENTALE : EXPERIMENTER LA TAXE KILOMETRIQUE POIDS LOURDS

Les dispositions relatives à la mise en place de l'écotaxe poids lourds en Ile-de-France ont été abrogées nationalement en 2016.

Depuis 2016, l'Assemblée régionale vote favorablement la mise en place d'une redevance kilométrique applicable aux camions en transit en Ile-de-France. La Présidente de région a, à plusieurs reprises, soutenu publiquement cette disposition.

Dans le cadre de la refonte globale de la fiscalité locale prévue, notre collectivité doit agir pour rendre ce vote et cette prise de position effective. Cette mesure permettrait de diminuer la pollution de l'air et constituerait une ressource fiscale importante pour financer des mobilités alternatives au transport routier.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 192

Région île de France

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

> « *Le Conseil régional d'Île-de-France interpelle l'Etat pour qu'il prenne toutes les mesures nécessaires afin que la Région puisse disposer de ressources nouvelles, pérennes et dynamiques pour répondre aux besoins des Franciliennes et des Franciliens en prenant en compte les compensations dues à la suppression ou le transfert des compétences en cours.* »

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs

ENGAGER UN BRAS DE FER AVEC L'ETAT SUR LES RESSOURCES REGIONALES

Si l'acte II du quinquennat est annoncé comme celui des territoires, les actes prouvent l'inverse. Après avoir non-compensés les charges nettes issues des phases de décentralisation, après avoir diminué les dotations de l'Etat aux collectivités, après avoir corseté les dépenses des pouvoirs locaux notamment par le bais de la contractualisation, les collectivités et leurs dépenses conçues pourtant au plus près des citoyens et utiles à la vie quotidienne sont toujours décrites comme une charge pour l'Etat.

Les régions françaises, et en particulier la région Île-de-France, font l'objet de baisses de dotations publiques de l'État et de révisions des taux de certaines taxes. Nos collectivités ne doivent pas être traitées telles des variables d'ajustements des dépenses de l'État ; elles doivent bénéficier de recettes à la fois pérennes et dynamiques contrairement à ce qui se déroule.

Le traitement de la CVAE en est un exemple, la récente réforme de la taxe professionnelle et ses conséquences budgétaires négatives le sont tout autant.

Le groupe Front de gauche pense qu'il faut porter des exigences fortes vis à vis de l'État sur la question des recettes. Se targuer de ne pas augmenter les impôts alors que la Région ne dispose que de leviers très minimes en la matière ne peut être l'aiguillon d'une politique budgétaire régionale en termes de recettes. Pour que la Région soit dotée de moyens à la hauteur des besoins des habitant·e·s et de l'enjeu d'un développement solidaire et écologique de notre région, il faut qu'elle engage un bras de fer avec l'État. Ne pas le faire reviendrait à accepter la contrainte budgétaire et à avaliser la baisse prévisible des investissements régionaux en faveur des Francilien·ne·s.

Notre Région ne peut se limiter à décrire une tendance « *baissière* », terme que l'exécutif reprend à plusieurs reprises dans l'exposé des motifs. Ne pas agir reviendrait à vouloir réduire la dépense publique des collectivités territoriales à tout prix, au prix même des services publics dont nous sommes responsables. Il est donc urgent que la Région Ile-de-France engage un bras de fer avec l'Etat pour garantir aux Franciliens des recettes nécessaires à des investissements d'avenir et des politiques publiques nécessaires au quotidien.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 193

Région île de France

Conseil régional

Groupe Front de Gauche
Alternative Écologiste et Sociale

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

> « *Dans le cadre de la refonte globale des finances publiques locales, le Conseil régional d'Île-de-France affirme solennellement sa volonté de disposer de ressources nouvelles pour répondre aux besoins des Franciliennes et des Franciliens.*
>
> *Il affirme son soutien aux mécanismes de péréquation financière qui permettent le rééquilibrage des territoires et la solidarité entre les habitant-e-s et tous les territoires en respectant les compétences et les spécificités de ressources de chacune des échelles territoriales (communes, départements, EPCI, métropole).* »

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs

UNE REGION SOLIDAIRE DEFENDANT LA PEREQUATION

Dans la perspective d'une refonte de la fiscalité locale prévue, le groupe Front de Gauche continue à porter des exigences fortes vis à vis de l'État, pour que la Région soit dotée de moyens à la hauteur des besoins des habitant-e-s et de l'enjeu de son développement solidaire et écologique.

Alors que la fracture territoriale s'ajoute à la fracture sociale, la Région doit veiller et agir à ce qu'une péréquation financière juste et efficace soit garantie afin de permettre le rééquilibrage entre les territoires et la solidarité entre les habitant-e-s. La mobilisation contre l'injustice sociale nous oblige en tant que collectivité publique à jouer pleinement le rôle de collectivité solidaire et à agir afin que tous les leviers redistributifs soient activés. Délayer dans le projet de budget des éléments négatifs sur la péréquation en jugeant négatif que l'Ile-de-France soit la principale contributrice aux mécanismes de péréquation horizontale, alors qu'elle est la plus riche, augure d'une volonté de l'exécutif régional de mettre en lambeaux de tels outils correctifs dès que l'occasion se présentera.

Notre groupe considère qu'il est nécessaire dans une Région aux inégalités sociales et territoriales criantes que la collectivité affirme son soutien aux mécanismes de redistribution, si faibles soient-ils, sauf à vouloir aggraver les fractures

Céline MALAISÉ **Ghislaine SENÉE**

Amendement N° 196

Région île de France

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

> « *Le Conseil régional d'Île-de-France interpelle l'Etat afin qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour lutter contre l'évasion fiscale qui prive les finances publiques d'au moins 100 milliards d'euros et réduit les interventions de la puissance publique pour la population.*
>
> *Le Conseil régional d'Ile-de-France, pour agir en ce sens, s'engage à ne plus financer les entreprises qui usent d'outils d'optimisation ou d'évasion fiscales illégaux.* »

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs

AGIR CONTRE L'EVASION FISCALE EN SUPPRIMANT LES AIDES AUX ENTREPRISES AYANT RECOURS A L'EVASION FISCALE

L'accélération de la financiarisation de l'économie est visible, à intervalles réguliers, avec des scandales telle que l'affaire des *Paradise Papers* qui portent à la connaissance de l'opinion publique l'ampleur d'un vol organisé à l'échelle industrielle qui prive les États de centaines de milliards d'euros. Les exemples de fraudes fiscales de dirigeants d'entreprises ou de grandes entreprises multinationales font régulièrement la une de la presse. Ils révèlent les injustices sociales d'un système fiscal et mettent à mal les discours de certains responsables politiques qui oublient la fraude fiscale pour ne stigmatiser que les fraudeurs sociaux.

La Région Ile-de-France, qui souhaite devenir la première place financière européenne, doit se montrer exemplaire dans la lutte contre l'évasion fiscale.

Elle doit ainsi interpeller l'Etat afin qu'il prenne toutes les mesures de contrôle et de sanction. A son échelle, l'Ile-de-France doit se montrer irréprochable. La composition du conseil stratégique pour l'attractivité et l'emploi (CSE) doit être revue à l'aune de ce principe.

L'attribution d'aides régionales aux entreprises doit également exclure toutes les entreprises qui prennent part à des stratégies d'évasion et d'optimisation fiscales.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 199

Région île de France

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Amendement

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« *Le Conseil régional d'Île-de-France affirme sa volonté de disposer de ressources nouvelles pour répondre aux besoins des Franciliennes et des Franciliens, en particulier pour développer l'utilisation des transports collectifs. La Présidente du Conseil Régional est mandatée pour interpeller le gouvernement pour que soient intégrées au projet de loi de finances rectificatif 2020 les dispositions législatives suivantes* :

- *La baisse du taux de TVA de 10% à 5,5% sur les transports publics afin de dégager des financements pour Ile-de-France Mobilités ;*
- *L'augmentation du Versement transport de 2,95% à 3,5% dans les territoires du centre et de l'ouest parisien concentrant les plus grands quartiers d'affaires (quartier central des affaires, La Défense, Issy-Boulogne, ...) afin de dégager des financements pour Ile-de-France Mobilités ;*
- *Une augmentation de la taxe locale sur les bureaux (TLB) dans les territoires du centre et de l'ouest parisien concentrant les plus grands quartiers d'affaires (quartier central des affaires, La Défense, Issy-Boulogne...) afin de créer une recette affectée à Ile-de-France Mobilités lui permettant de financer un programme massif d'investissement pour le renouvellement du matériel roulant ferré ;*

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs

POUR REPONDRE A L'URGENCE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE :
DES RESSOURCES NOUVELLES POUR DEVELOPPER L'USAGE DES TRANSPORTS PUBLICS EN COMMUN

Le groupe Front de gauche entend proposer des leviers à même de mobiliser de nouvelles recettes nécessaires pour des politiques publiques régionales d'envergure en matière de transports en commun et de mobilité. Ainsi, la Région pourra répondre aux besoins des populations et devenir une collectivité d'investissement public massif. Il est indispensable de réellement changer d'échelle en termes d'investissement pour répondre aux besoins immenses et urgents.

Les différents outils fiscaux spécifiques à l'Ile-de-France ne permettent pas d'apporter les financements nécessaires pour atteindre les grands objectifs définis par le Schéma Directeur d'Ile-de-France, en particulier pour le développement des transports publics. Il est indispensable de les réformer en profondeur à court terme, et cela passe par des modifications législatives. L'Ile-de-France doit porter ces propositions dans le cadre de la refonte globale de la fiscalité locale.

Pour un financement pérenne de la zone unique, il est nécessaire de continuer de chercher des financements pérennes sans passer par des augmentations supplémentaires et périodiques du pass Navigo grevant lourdement le pouvoir d'achat des Francilien.ne.s. Le passage à la tarification unique dans les transports est un vrai succès auprès des usager-ère-s. Elle profite également aux entreprises qui économisent en contrepartie 80 millions d'euros sur le remboursement à 50% des abonnements des salariés et qui ont obtenu une exonération de la redevance pour création de bureaux. Les usager-ère-s et les collectivités ne peuvent donc être des variables d'ajustement et être les seuls à contribuer, à cette hauteur, à

une mesure d'intérêt général.

Pour le développement des transports publics, il est nécessaire d'agir sur les deux principaux leviers fiscaux assurant le financement du fonctionnement et des investissements dans les transports publics, soit la taxe locale sur les bureaux (TLB) et le versement transport (VT) ciblés et territorialisés en fonction de la richesse des territoires contrairement à l'amendement adopté en première lecture de loi de finances à l'Assemblée nationale qui augmente le VT pour les entreprises de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne afin que, progressivement, le taux soit uniforme sur l'ensemble de la Région. Cette augmentation localisée à l'Est francilien est injuste car elle ne tient pas compte de la proportionnalité de la richesse en Ile-de-France et fait en sorte que le versement transport ne soit plus un levier pour participer au rééquilibrage du développement économique vers l'est de la Région et vers la grande couronne.

La Région Ile-de-France, qui s'engage pour un projet de transport de plus de 15 ans avec le Grand Paris Express, doit participer à convaincre l'État que la TVA transport à 5,5% est nécessaire.

Tel est le sens de cet amendement.

Céline MALAISÉ